

# Règlement Départemental VTT

## UFOLEP Nièvre

Mise à jour : décembre 2025

Le présent règlement a été rédigé par la Commission sportive départementale des activités cyclistes de la Nièvre afin de préciser et compléter le règlement national UFOLEP. Tout point non traité par le présent règlement est réputé régi par le règlement national.

### Sommaire

1. Commission sportive	2
2. Composition commission sportive	2
3. Référent coureur VTT	3
4. Représentant départemental à la commission technique régional	3
5. Rappel	4
6. Définition	4
7. Tenue et règlement	4
8. Calendrier	4
9. Carte VTT	4
10. Déclaration de résultats	5
11. Réclamations	5
12. Tarif d'engagement	5
13. Ouverture des épreuves	5
14. Championnat départemental	5
15. Conditions d'accès aux championnats nationaux	6

## 1. Commission sportive

La commission sportive est composée de 2 représentants par club désignés pour une olympiade.

Les membres de la Commission sportive sont le trait d'union entre le comité directeur et les adhérents.

La commission se réunit au minimum quatre fois par an.

Lors de sa première réunion de la rentrée sportive, les présents procèdent à l'élection du président de la commission, du référent coureur et du représentant départemental à la commission technique régionale.

Les différentes demandes à traiter doivent parvenir huit jours avant ladite réunion au président de la commission.

Les convocations des réunions sont envoyées au moins 15 jours en amont de celle-ci et l'ordre du jour 7 jours au moins.

La commission sportive traite les sujets suivants :

- Proposition de modifications des règlements
- Emergence de projets
- Etude des demandes de rétrogradation
- Etude des cas de supériorités manifestes
- Établit un calendrier d'épreuve qui prend en compte l'ensemble des organisations d'un même territoire.
- Etude les éventuelles contestations sur les épreuves du département

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

## 2. Composition commission sportive

Président : Mickaël LAMARRE

### ASPTT Omnisport Nevers (ASPTT)

**Jean- Louis BARBEAU**                      07.88.82.92.30                      E-mail : [jean-louis-barbeau@orange.fr](mailto:jean-louis-barbeau@orange.fr)

### CLA Sauvigny

**Marcelin CUNIERE**                      06.33.49.54.44                      E-mail : [marcelin.cuniere@free.fr](mailto:marcelin.cuniere@free.fr)

**Olivier BAILLY**                      06.19.59.01.42                      E-mail : [ylliabevilo@gmail.com](mailto:ylliabevilo@gmail.com)

### Club Cycliste Corbigeois (CCC)

**Jean-Noël LORILLOT**                      07.86.42.64.29                      E-mail : [jean-noel.lorillot@orange.fr](mailto:jean-noel.lorillot@orange.fr)

### Union Cosnoise Sportive (UCS)

Mickael LAMARRE 06.75.74.45.40 E-mail : [mickael.lamarre@laposte.net](mailto:mickael.lamarre@laposte.net)

### Vélo Club de Clamecy (VCC)

Yves SACLIER 07.80.38.41.26 E-mail : [ysac@sfr.fr](mailto:ysac@sfr.fr)

### Vélo Sport Nivernais Morvan (V.S.N.M.)

Paul LEGER 06.88.24.25.78 E-mail : [legerpaul.ffc58@yahoo.fr](mailto:legerpaul.ffc58@yahoo.fr)

### Club Marzy Cycliste (C.M.C.)

Véronique DUBOIS 06.86.31.06.18 E-mail : [dveronique969@gmail.com](mailto:dveronique969@gmail.com)

Didier TOURRAUD 06.59.42.15.51 E-mail : [didiertourraud@orange.fr](mailto:didiertourraud@orange.fr)

### Team Vélo Morvan (TVM)

Christian BERTRAND 06.46.60.94.57 E-mail : [christian.bertrand82@gmail.com](mailto:christian.bertrand82@gmail.com)

### ILEO 58

Thomas BOUCHAUDON 06.66.14.57.20 E-mail : [thomas.bouchaudon@gmail.com](mailto:thomas.bouchaudon@gmail.com)

Roland BOUCHAUDON 07.63.30.06.66 E-mail : [roro3@wanadoo.fr](mailto:roro3@wanadoo.fr)

### Vélo Club de Clamecy UFOLEP (VCCU)

Michel CARVOYEUR 06.80.23.90.73 E-mail : [m.carvoyeur@gmail.com](mailto:m.carvoyeur@gmail.com)

Martine CHAMOIN 06.35.93.71.19 E-mail : [m.chamoine@gmail.com](mailto:m.chamoine@gmail.com)

### Braquet Olympien (BO)

Cédric REBOULEAU 06.69.03.21.08 E-mail : [crebouleau@laposte.net](mailto:crebouleau@laposte.net)

### Morvan Oxygène (MO)

Cédric COLY 06.80.58.99.35 E-mail : [cmvdoug@gmail.com](mailto:cmvdoug@gmail.com)

## 3. Référent coureur VTT

Olivier BAILLY 06.19.59.01.42 E-mail : [ylliabevido@gmail.com](mailto:ylliabevido@gmail.com)

Le référent a pour fonctions :

- L'attribution des cartons ;

## 4. Représentant départemental à la commission technique régional

Olivier BAILLY 06.19.59.01.42 E-mail : [ylliabevido@gmail.com](mailto:ylliabevido@gmail.com)

## **5. Rappel**

Semblables aux courses cyclistes par leur organisation, les compétitions UFOLEP en sont différentes par l'état d'esprit des participants et la philosophie qui les animent.

## **6. Définition**

Une "épreuve" est une compétition dotée de prix en nature. Les prix et primes en espèces sont strictement interdits dans la fédération UFOLEP.

## **7. Tenue et règlement**

Le cycloportif se doit de conserver une tenue décente. Par sa conduite et ses attitudes, le cycloportif donne aux gens l'occasion de juger le sport qu'il pratique et la fédération à laquelle il appartient.

Le port du casque rigide est obligatoire lors des compétitions, mais également en préambule de celle-ci (reconnaissance du circuit).

Pour retirer son dossard, (qui sera fourni sans épingle) chaque participant devra déposer à la table de contrôle sa licence et sa carte cycloportive UFOLEP.

## **8. Calendrier**

Chaque club a la possibilité d'inscrire une (ou plusieurs épreuve(s) « VTT » au calendrier, dans la limite des dates disponibles et sous réserve de non concurrence avec une autre organisation UFOLEP du même type.

## **9. Carte VTT**

Tout licencié UFOLEP qui sollicite une carte de compétition reconnaît connaître le règlement de son activité.

La carte VTT est obligatoire pour la pratique de l'activité à l'UFOLEP.

Validité de la carte : 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

Le traitement des demandes s'effectue de la manière suivante :

- Les demandes sont transmises par le club du coureur
- Traitement hebdomadaire
- Les cartes sont remises aux correspondants de club
- Carte à récupérer auprès du club.

## **10. Déclaration de résultat**

Chaque club organisateur doit fournir l'état des résultats, via le formulaire dédié ainsi que la liste des engagés avec émargement et le classement par catégorie dans un délai de 48 heures à la déléguée départementale et au président de la commission.

Obligation de publier dans les 48 heures les résultats complets par catégories avec les abandons, sur le calendrier national.

## **11. Réclamations**

Comme repris dans le règlement National les réclamations doivent être confirmées, dans les 24h par courrier recommandé au Président du Comité UFOLEP de la Nièvre

7 rue du commandant Rivière - 58000 NEVERS

Accompagnées d'un chèque de 60 € libellé au Comité Départemental.

## **12. Tarif d'engagement**

Le montant de l'engagement pour les épreuves est fixé à :

- Licencié UFOLEP :
  - A l'avance : 6 €
  - Sur place : 10 €
  
- Autres fédérations (FFC et/ou FSGT) et non licencié(e)
  - A l'avance : 10 €
  - Le règlement national interdit les engagements sur place pour les autres fédérations

## **13. Championnat départemental**

S'il n'y a pas d'organisation officielle en tant que « Championnat départemental », pourra être retenue comme épreuve qualificative départementale pour le Championnat National, n'importe quelle épreuve du calendrier départemental à condition que la mention « Épreuve qualificative pour le Championnat National » apparaisse sur le calendrier officiel départemental.

Dans ce cas, aucun titre ne sera attribué.

Une demande de dotation par le Comité départemental pour l'organisation d'un championnat départemental pourra être envisagée et soumise au comité directeur de l'UFOLEP 58.

## **14. Conditions d'accès aux championnats nationaux**

- Inscription transmise dans les délais au délégué (e) départemental, cette inscription sera étudiée avec le référent coureur de la discipline
- Avoir participé aux épreuves qualificatives (départementale et régionale)
- Le rang d'inscription sera déterminé en fonction du classement au championnat régional.



